

Comment lire votre relevé de pension annuel

Vérifiez si vos informations personnelles (nom, date de naissance, état civil) sont correctes. Si vous constatez des problèmes, veuillez contacter votre bureau des ressources humaines afin qu'il puisse prendre les mesures appropriées

UNITED NATIONS JOINT STAFF PENSION ANNUAL STATEMENT AS OF 31 DECEMBER

(hyperlink to web page below) ON OUR WEBSITE FOR ANNUAL STATEMENT
If the link above does not work copy to your favorite browser this address: <https://www.unjpsf.org/annual-statement-pension-statement/>

Un numéro de pension à six chiffres est délivré par la Caisse pour chaque participant actif; ce numéro est également appelé « code de compte du participant ». Contrairement à l'UID qui reste inchangé tout au long du cycle de vie de la pension du membre de la Caisse, un nouveau numéro de pension est émis et s'applique à chaque nouvelle période de participation à la pension qu'un membre peut avoir.

A. Données personnelles			ORG.	VESTED	Date de naissance			Sexe	État civil	Catégorie	Numéro de pension	NRA
					jour	mois	année			General Service		
SMITH, SARAH 123456789			1001	N	28	05	95	Female	Single		123456	65

Il s'agit de votre numéro d'identification unique (UID) de la Caisse à vie. Il doit être inclus dans toutes les communications avec la Caisse ou depuis la Caisse.

Ici, vous pouvez vérifier si vous avez des droits à pension acquis ou non. Être acquis signifie que vous avez au moins 5 ans de cotisation à la Caisse et, par conséquent, vous avez droit à une forme de pension de retraite périodique à vie de la Caisse lors de votre départ. Si vous voyez un « Y », vous êtes acquis ; si vous voyez un « N », vous n'êtes pas acquis.

Ce champ indique votre « âge normal de la retraite » (NRA). Il est basé sur la date à laquelle vous vous êtes qualifié pour devenir un participant de la CCPPNU. Votre NRA peut être 60, 62 ou 65 ans.

Cette section B. vous fournit des informations sur votre période d'affiliation à partir de la date à laquelle vous avez été admis/es à la Caisse jusqu'à la date de fin d'année indiquée dans l'en-tête de la déclaration. Il comprend des informations sur vos périodes d'affiliation pendant lesquelles vous avez activement cotisé à la Caisse, et sur les périodes pendant lesquelles vous n'avez PAS cotisé à la Caisse, par ex. pendant les périodes de congé spécial sans traitement (L.W.O.P.) sans contribution à la Caisse ou d'interruption de service/participation.

B. Période d'affiliation																			
1. Date de Début	jour			2. Date d'admission	jour			Période d'affiliation				L.W.O.P./Interruption de service							
	jour	mois	année		jour	mois	année	ans	mois	jours	ans	mois	jours	ans	mois	jours			
	01	05	20		01	05	20												
Total de l'année précédente	3	0	8	0	7	0	0	0											
Année actuelle	4	1	0	0	8	0	0	0											
Validation/Restitution/ Autre crédit	5	0	0	0	9	0	0	0											
Total au 31 décembre 2021	6	1	8	0	10	0	0	0											

La date d'entrée en participation est la date à laquelle vous vous êtes qualifié pour participer à la Caisse ; c'est la date qui détermine votre NRA ou âge de retraite anticipée, etc. Pour la plupart des participants, ces deux dates sont les mêmes. Cependant, la Date de Début serait antérieure à la Date d'Admission en Participation si vous aviez fait usage des options pour valider ou/et restituer ou/et transférer les droits à pension d'un régime de pension extérieur vers la Caisse.

Dans ces colonnes, vous pouvez voir combien d'années, de mois et de jours vous avez activement cotisé à la Caisse et accumulé des années de cotisation. La durée de votre service cotisable a un impact direct sur le niveau de vos droits futurs. Dans ces colonnes, vous pouvez voir les périodes d'interruption de votre service cotisable, par exemple, si vous avez eu des périodes de congé spécial sans solde (et sans cotisations de retraite) et/ou, d'interruption de service/participation, le cas échéant. Ces périodes seraient considérées comme non contributives et ne pourraient pas ouvrir droit à pension.

C. Cotisations		
	en dollars américains	Intérêts
1. Solde de l'année précédente	2,989.04	
2. Intérêts sur le solde de l'année précédente		97.14
3. Ajustements de l'année précédente déclarés dans l'année en cours	8.96	
4. Cotisations régulières de l'année en cours	4,647.40	
5. Autres cotisations créditées (transférées de la section D à la fin des paiements)		
6. Solde au 31 décembre 2022	7,645.40	97.14

Cette section vous informe sur le montant d'argent que vous avez versé à la Caisse depuis le moment où vous avez commencé à cotiser jusqu'à la date indiquée dans l'en-tête du relevé. Il fournit également le montant que vous avez gagné en intérêts composés (3,25 % par an) sur vos propres cotisations. Votre organisation employeur cotise deux fois le montant que vous cotisez à la Caisse, cependant, cette information n'est pas incluse dans cette déclaration.

D. Autres cotisations

en dollars américains Paiements Intérêts

Validation

1. Paiement de l'année en cours

Restitution

2. Solde d'origine

3. Montant payé avant le 1er janvier

4. Paiements de l'année en cours

5. Intérêts amortissables

6. Solde restant au 31 décembre 2022

Cette section n'est pertinente que si vous avez choisi de valider ou/et de restituer. Dans ce cas, vous verrez les informations de paiement associées ici. Une fois tous les paiements requis sont effectués, vous verrez le montant dans la section C. Cotisations; et dans la section B. Période d'affiliation, vous verrez la période de cotisation supplémentaire ainsi que la date de début sous B.1. ajustée à une date antérieure à votre date d'admission à la Caisse.

E. Rémunération considérée aux fins de la pension

	Date effective	Montant	Nombre de mois complets	Date effective	Montant	Nombre de mois complets
1	01/05/2020	56,754.00	6			
2	01/11/2020	57,435.00	1			
3	01/12/2020	56,754.00	1			
4	01/01/2021	57,435.00	4			
5	01/05/2021	59,524.00	8			

Dans cet encadré, vous pouvez voir l'historique le plus récent de vos taux de rémunération considérée aux fins de la pension (PR) tels que communiqués à la Caisse par votre employeur. Ces taux de PR annuels sont basés sur votre grade et votre échelon au cours de la période rapportée. La période pour laquelle un taux de PR s'applique est indiquée par la date d'entrée à compter de laquelle il est appliqué pour le nombre de mois complets indiqué. Ces taux de PR sont utilisés pour calculer votre contribution annuelle de 7,9 % à la Caisse. Ils sont également utilisés pour calculer votre niveau de revenu moyen final à la fin de votre service contributif qui est l'un des facteurs clés pour le calcul des pensions de retraite.

Ici, vous pouvez voir les taux de PR rapportés pour une période donnée, la date d'entrée en vigueur et le nombre de mois d'application à compter de la date d'entrée en vigueur. Tout comme nos échelles salariales, les taux de PR fluctuent en fonction des changements de grades et d'échelons, ainsi qu'en raison des révisions des échelles.